

## **REGLEMENT du JEU CONCOURS INSTAGRAM @PAYSDELALOIRE**

### **« Jeu concours e.pass jeunes »**

#### **ARTICLE 1 – Organisation**

A l'occasion de la rentrée scolaire, la Région des Pays de la Loire, situé 1 rue de la Loire, 44966 Nantes Cedex 9 organise un jeu concours sur Instagram à destination du grand public.

Le jeu concours a pour objectif de faire connaître aux jeunes de la Région des Pays de la Loire le e.pass jeunes.

Ce jeu concours est intitulé « bons plans e.pass jeunes ».

Ce concours est ouvert, à titre gratuit, à tout Ligérien, âgé de 15 à 19 ans ou à toute personne scolarisée en lycée, Centre de Formation d'Apprentis (CFA) ou Maison Familiale Rurale (MFR) dans la région des Pays de la Loire, exception faite des membres de la famille des agents et élus de la Région. Il est sans obligation d'achat. La participation des personnes mineures se fait sous la responsabilité du représentant légal pouvant justifier de l'autorité parentale/légale.

#### **ARTICLE 2 - Modalités de participation**

Le jeu concours se déroulera sur la page Instagram de la Région en une seule session pendant deux semaines et deux jours, du 23 septembre 2019 au 09 octobre 2019.

Pour participer, il est nécessaire de faire une capture écran de la story qui sera publiée sur le compte Instagram de la Région des Pays de la Loire (@paysdelaloire), de cocher la (les) case(s) correspondante(s) à (aux) activité (s) prévue(s) par l'individu (aller au cinéma – faire du sport avec ses amis – faire une séance shopping – lire son dernier livre) ; de partager la story sur son propre compte Instagram en taguant le compte Instagram de la Région des Pays de la Loire @paysdelaloire.

La participation au jeu concours implique que les participants soient :

- soit âgés de 15 à 19 ans, Ligériens et pouvant justifier d'une adresse postale dans la Région des Pays de la Loire – une copie d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile sera demandée au participant, en cas de non scolarisation en Région des Pays de la Loire pour valider sa participation au jeu concours.

- soit scolarisés en lycée, Centre de Formation d'Apprentis (CFA) ou Maison Familiale Rurale (MFR) dans la Région des Pays de la Loire – une copie du certificat de scolarité dans l'un de ces types d'établissement sera demandée au participant pour valider sa participation au jeu concours.

Les personnes ne justifiant pas leurs coordonnées et identités au moment de la désignation des gagnants ou qui les auront fournies de façon inexacte ou mensongère seront disqualifiées.

La participation est limitée à une seule réponse par foyer et par semaine (même nom et même adresse postale) sous peine d'exclusion. En revanche, en cas de double gain, le bénéficiaire ne pourra prétendre qu'à un seul lot.

#### **ARTICLE 3 - Tirage au sort et désignation des gagnants**

Les tirages au sort des 5 gagnants auront lieu à la fin du jeu concours, le 10 octobre 2019, dans les locaux de l'agence LMWR, situés au 4 rue Dobrée, à Nantes.

#### **ARTICLE 4 - Dotation**

Le jeu concours prévoit 6 gagnants.

6 Smartphones dernière génération sont à gagner – SmartPhone Huawei P30 Lite Double SIM 128Go Noir, d'une valeur de 299euros l'unité.

Les lots ne peuvent faire l'objet d'un remboursement en espèces ni d'aucune autre contrepartie.

Les lots sont couverts par la garantie légale de conformité, d'une durée de 2 ans suivant la date d'achat du SmartPhone.

### **ARTICLE 5 - Annonce des résultats**

Les 6 gagnants seront informés par une prise de contact via la messagerie Instagram où il leur sera demandé de fournir leur adresse postale afin que leur gain leur soit envoyé par voie postale.

S'ils ne se manifestent pas avant le 4 novembre 2019, les bénéficiaires seront considérés comme ayant renoncé à leur lot. Ce dernier sera remis au participant suivant dans la liste du tirage au sort.

### **ARTICLE 6 - Conditions de remise des lots**

Les conditions de remise des prix seront précisées lors de l'annonce faite aux gagnants. Les gagnants, non scolarisés en Région des Pays de la Loire devront être âgés de 15 à 19 ans, être Ligériens et justifier d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile attestant de leur adresse postale en Région des Pays de la Loire.

Les autres gagnants, tous âges confondus, devront être scolarisés en lycée, Centre de Formation d'Apprentis (CFA) ou Maison Familiale Rurale (MFR) ; ils devront justifier d'une copie de leur certificat de scolarité.

Les gagnants reconnaissent et acceptent que la responsabilité de la Région des Pays de la Loire ne saurait être engagée directement ou indirectement, pour tout dommage causé au gagnant, ou à des tiers à l'occasion de la réception du gain ou de son usage.

### **ARTICLE 7 - Litige et responsabilité**

Le simple fait de participer au jeu implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

Le présent règlement est soumis à la loi française.

Toute difficulté pratique d'application ou d'interprétation du présent règlement sera tranchée souverainement par la Région. L'organisateur se réserve le droit, si les circonstances l'exigent, d'annuler ou de modifier le tirage au sort.

La Région des Pays de la Loire ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté, il était amené à annuler le présent jeu, à l'écourter, le proroger, en modifier les conditions ou à remplacer le lot gagné par un lot de valeur équivalente ou de caractéristiques proches. Il se réserve dans tous les cas, la possibilité de prolonger la période de participation.

La Région des Pays de la Loire ne saurait être tenue pour responsable dans le cas où l'un ou plusieurs participants ne pourraient parvenir à se connecter sur la page Instagram de la Région du fait de tout problème ou défaut technique lié aux serveurs ou hébergeurs du site.

Il est expressément rappelé que l'Internet n'est pas un réseau sécurisé. La Région des Pays de la Loire ne saurait donc être tenue pour responsable de la contamination par d'éventuels virus ou de l'intrusion d'un tiers dans le système du terminal des participants au jeu concours et décline toute responsabilité quant aux conséquences de la connexion des participants au réseau via le site.

Plus particulièrement, la Région des Pays de la Loire ne saurait être tenue pour responsable d'un quelconque dommage causé aux participants, à leurs équipements informatiques et aux données qui y sont stockées, ainsi que des conséquences pouvant en découler sur leur activité personnelle ou professionnelle.

Les participants qui tenteraient de participer par des moyens tels qu'automates de participation, programmes élaborés pour des participations automatisées, utilisation d'informations, courriel... autres que ceux correspondant à leur identité et adresse et plus généralement par tous moyens non conformes au respect de l'égalité des chances entre les participants en cours de jeu-concours seraient automatiquement éliminés.

Seront notamment exclus ceux qui, par quelque procédé que ce soit, tenteraient de modifier les dispositifs du jeu-concours proposé, notamment afin d'en modifier les résultats. Une même personne physique ne peut jouer avec plusieurs adresses courriel.

### **ARTICLE 8 - Propriété et utilisation des données**

Les informations communiquées par les participants au présent jeu concours seront sauvegardées et pourront être utilisées par la Région des Pays de la Loire à des fins d'information sur ses actions.

#### **Identité du responsable de traitement**

Le responsable de traitement est Madame Christelle MORANÇAIS Présidente du Conseil Régional des Pays de la Loire.

**Région des Pays de la Loire**

Hôtel de Région  
1 rue de la Loire  
44966 Nantes cedex 9  
Tel : 02 28 20 50 00  
Mail : [dcom@paysdelaloire.fr](mailto:dcom@paysdelaloire.fr)

### **Finalité du traitement**

La finalité de ce traitement est l'envoi des invitations ou de l'information se rapportant à la Région des Pays de la Loire (à l'exclusion de toute sollicitation commerciale et politique).

### **Base juridique du traitement**

La participation à ce jeu-concours donne lieu à l'établissement d'un traitement automatisé pour le compte de la Région des Pays de la Loire, et ce, conformément aux articles 38 à 40 de la loi Informatique et Libertés n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée par la loi n°2004\_801 du 6 août 2004, étant précisé que les informations demandées sont obligatoires pour que la participation au jeu-concours soit prise en compte.

Les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de radiation des données collectées à l'occasion de leur participation au jeu concours. Ce droit peut être exercé auprès du Délégué à la protection des données personnelles : par mail à l'adresse [dcom@paysdelaloire.fr](mailto:dcom@paysdelaloire.fr) ou par courrier à la Région des Pays de la Loire, Direction de la Communication, 1 rue de la Loire – 44966 Cedex 9

### **Destinataires des données personnelles**

Les destinataires de vos données personnelles collectées sont les services de la Région.

### **Durée de conservation des données personnelles**

La durée de conservation de vos données personnelles est strictement liée à la base juridique du traitement (contractuelle, légale et réglementaire ou autre), à la nature de la donnée personnelle concernée et à la finalité du traitement.

La durée de conservation de vos données personnelles est limitée à la période d'envoi des lots du jeu concours. Elle ne pourra pas excéder la date du 25 novembre 2019.

A l'issue de la durée de conservation strictement nécessaire à la finalité susmentionnée ou en cas d'exercice de vos droits, la Région s'engage à détruire toutes vos données personnelles.

### **Sécurité des données personnelles**

Dans le cadre de la mise en œuvre de ses politiques publiques, la Région accorde la plus haute importance à la sécurité de vos données personnelles. La Région s'engage à prendre toutes les précautions utiles et met en œuvre des mesures techniques et organisationnelles appropriées pour garantir de façon permanente un niveau de sécurité adapté aux risques afin de protéger vos données personnelles contre les altérations, destructions et accès non autorisés.

Les données personnelles sont stockées sur des serveurs d'hébergement exclusivement situés dans l'Union européenne et la Région s'engage à ne pas transférer vos données personnelles à des hébergeurs dans un pays tiers.

La Région tient un registre de traitements des données personnelles traitées.

### **Vos droits**

#### **Droit d'accès**

Vous avez le droit de demander des informations sur les données personnelles que nous détenons vous concernant.

#### **Droit à la portabilité des données personnelles**

Vous avez le droit de recevoir les données personnelles, que vous avez fournies, dans un format structuré, couramment utilisé et lisible par machine. Cela s'applique lorsque vous avez donné votre consentement au traitement ou si le traitement est basé sur un contrat et qu'il est effectué à l'aide de procédés automatisés. Vous avez le droit d'obtenir que vos données personnelles soient transmises directement à un autre responsable du traitement.

Ce droit ne s'applique pas au traitement nécessaire à l'exécution d'une mission d'intérêt public ou relevant de l'exercice de l'autorité publique dont est investi le responsable du traitement.

### **Droit de rectification**

Vous avez le droit de demander la rectification de vos données personnelles si elles sont inexactes, y compris pour compléter vos données personnelles incomplètes.

### **Droit à l'effacement/droit à l'oubli**

Vous avez le droit de demander, à tout moment, l'effacement de toutes vos données personnelles traitées par la Région dans les cas suivants :

- vos données personnelles ne sont plus nécessaires au regard des finalités pour lesquelles elles ont été collectées,
- vous décidez de retirer votre consentement sur lequel est fondé le traitement et il n'existe pas d'autre fondement juridique au traitement,
- vous vous opposez au traitement et il n'existe pas de motif légitime impérieux pour le traitement,
- vos données personnelles ont fait l'objet d'un traitement illicite,
- une obligation légale impose l'effacement de vos données personnelles,
- vos données personnelles ont été collectées dans le cadre de l'offre de services de la société de l'information.

### **Droit de vous opposer au traitement de vos données**

Vous avez le droit de vous opposer à tout moment au traitement de vos données personnelles à moins que nous prouvions qu'il existe des motifs légitimes et impérieux pour le traitement.

### **Droit à la limitation du traitement**

Vous avez le droit de demander à ce que la Région limite l'utilisation de vos données personnelles dans les circonstances suivantes :

- vous contestez l'exactitude de vos données personnelles,
- le traitement est illicite et vous vous opposez à leur effacement et exigez à la place la limitation de leur utilisation,
- la Région n'a plus besoin de vos données personnelles aux fins du traitement mais celles-ci vous sont encore nécessaires pour la constatation, l'exercice ou la défense de droits en justice,
- vous vous êtes opposé au traitement pendant la vérification portant sur le point de savoir si les motifs légitimes permettaient de poursuivre le traitement.

### **Droit de ne pas faire l'objet d'une décision individuelle y compris le profilage**

Vous avez le droit de ne pas faire l'objet d'une décision fondée exclusivement sur un traitement automatisé, y compris le profilage, produisant des effets juridiques la concernant ou l'affectant de manière significative de façon similaire.

Toutefois, ces obligations ne s'appliquent pas dans la mesure où ce traitement est nécessaire:

- à l'exercice du droit à la liberté d'expression et d'information,
- pour respecter une obligation légale auquel le responsable est soumis, ou pour exécuter une mission d'intérêt public ou relevant de l'exercice de l'autorité publique dont est investi le responsable,
- pour des motifs d'intérêt public dans le domaine de la santé publique;
- à des fins archivistiques dans l'intérêt public, à des fins de recherche scientifique ou historique ou à des fins statistiques,
- à la constatation, à l'exercice ou à la défense de droits en justice.

### **Comment exercer vos droits ?**

Vous avez la possibilité d'exercer vos droits énumérés ci-dessus et retirer votre consentement. Pour exercer l'un de ces droits, vous devez adresser votre demande par courrier à la Région des Pays de la Loire, Direction de la Communication 1 rue de la Loire - 44966 cedex 9 ou par mail à l'adresse : [dcom@paysdelaloire.fr](mailto:dcom@paysdelaloire.fr)

### **Droit de réclamation auprès d'une autorité de surveillance**

Si vous considérez que le traitement de vos données personnelles constitue une violation de la législation en vigueur, vous avez la possibilité d'introduire une réclamation auprès de la [CNIL](https://www.cnil.fr/).

### **Le délégué à la protection des données (DPD)**

Nous avons désigné un délégué à la protection des données personnelles (DPD) qui veillera à ce que vos données personnelles soient systématiquement utilisées de façon transparente, exacte et conforme à la loi. Vous pouvez contacter la Région des Pays de la Loire, Direction de la Communication 1 rue de la Loire - 44966 cedex 9 ou par mail à l'adresse : [dcom@paysdelaloire.fr](mailto:dcom@paysdelaloire.fr) en précisant DPD en objet du message.

#### **Confidentialité des données personnelles**

La Région garantit la confidentialité de vos données personnelles traitées et veille à ce que les personnes autorisées à les traiter s'engagent également à respecter cette obligation de confidentialité.

#### **ARTICLE 9 - Remboursement des frais de jeu**

La participation au jeu étant basée sur la réponse à une question sur Internet, aucune demande de remboursement des frais de jeu ne pourra être adressée à la Région des Pays de la Loire.